

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



**DIRECTION
GENERALE
DE L'AVIATION CIVILE**

**CERTIFICAT D'APPROBATION
DE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE
SÛRETÉ – FRET**

Le programme pédagogique des modules de sensibilisation à la sûreté du transport aérien de 6 heures des personnels des entreprises ou organismes agréés en qualités « d'expéditeur connu » déposé par la société **APAVE** sise 13 à 17 rue Salneuve – 75854 PARIS cedex 17, est approuvé à compter du 05 août 2002 conformément aux dispositions des Arrêtés du 11 mai et 20 décembre 2000, ainsi qu'en témoigne le présent certificat.

Fait à PARIS le 06 septembre 2002

Pour le Ministre de l'Équipement
des Transports et du Logement
Le Chef de la Mission Sûreté Défense



Yves MEUSBURGER

Numéro d'agrément :
P 02 – 217 – 01 FS